



# DOSSIER UNIQUE D'INSCRIPTION AUX SERVICES PERISCOLAIRES-RESTAURATION-EXTRASCOLAIRES

2022/2023

Nom.....

Prénom.....

Ecole.....

## ATTENTION :

Ce dossier doit-être rendu complet, **avant le 24 JUIN 2022.**  
Dans le cas où le dossier serait incomplet ou non-fourni, votre enfant ne pourra être  
accueilli dans les différents accueils.  
Veuillez cocher les éléments suivants pour la bonne prise en charge de votre  
dossier:

- Fiche d'inscription accueils périscolaires-restauration-extrascolaires**
- Date et signature signifiant que vous avez pris connaissance du règlement intérieur**
- Attestation d'assurance civile que vous pourrez nous fournir à la rentrée**
- Photocopie du carnet de vaccination**
- Protocole d'accueil individualisé (PAI) si existant + photo d'identité**
- Copie du jugement si séparation des parents**
- Copie du calendrier si garde alternée**
- Attestation MSA ou attestation CAF**

Ce dossier sera à remplir 2 fois durant la scolarité de votre enfant :

- Une fois lors de son entrée à l'école maternelle.
- Une fois lors de son entrée à l'école élémentaire.

L'inscription aux différents accueils devra être systématique lors de chaque nouvelle inscription à l'école. Seule la fiche d'inscription aux activités périscolaires-restauration-extrascolaires sera à renouveler chaque année. Toute information devra être fournie en cas de changement au : **Service Municipal Enfance Jeunesse 3 allée Claude Blois 63 360 GERZAT.**

N° de tel : 04 73 27 85 05

[inscriptions-smej@ville-gerzat.fr](mailto:inscriptions-smej@ville-gerzat.fr)